



CTA 24 mars 2020

Déclaration du SNES-FSU sur les moyens CPE et AED

Monsieur le Recteur,

Nous vous interpellons solennellement sur la question des « moyens éducation » ! Le constat est toujours aussi édifiant : 37 collèges de plus de 600 élèves avec un seul CPE (dont 14 de plus de 700), 7 collèges sans CPE (dont un REP) et des besoins de plus en plus importants dans les LGT et LP. Pourtant, vous supprimez des postes pour implanter des moyens dans les cinq établissements dont la création était attendue pour la rentrée.

Il est inadmissible que le ministère n'ait pas anticipé la nécessité de créer des postes supplémentaires de CPE, seule solution pour améliorer les conditions de travail des collègues et d'encadrement des élèves dans les établissements.

Dans ce contexte, vous faites le choix de « couper » en deux des postes existant dans cinq établissements. Ainsi, des collègues sur ces postes se retrouvent en complément de service dans d'autres établissements. Ces mesures sont hautement contestables, elles risquent d'engendrer des difficultés importantes et de déstabiliser professionnellement ces collègues. De plus, le nombre de supports à temps partiel augmente d'année en année pour atteindre presque une trentaine à la rentrée 2020.

Ce choix nie l'identité même de métier de CPE, dont l'action se pense et s'exerce à l'échelle de l'établissement. La circulaire de mission le rappelle d'ailleurs dans ses trois premiers articles : article 1, la politique éducative de l'établissement, article 2, le suivi des élèves et article 3, l'organisation de la vie scolaire. **L'institution devrait donc positionner des postes à temps plein partout.**

Aujourd'hui, c'est la logique comptable qui l'emporte. Si elle peut paraître vertueuse, car recherchant une plus grande équité de traitement entre établissements, elle consiste en pratique à défaire des postes à temps plein pour les redéployer à temps partiel sur plusieurs établissements. Elle place les collègues dans l'impossibilité d'accomplir pleinement leur métier.

Nous disons notre opposition aux fermetures de postes, à l'implantation de support à temps partiel et demandons la création en urgence des postes nécessaires aux besoins des établissements pour un égal accès à tous les usagers à un service public d'éducation de qualité.

Nous demandons l'annulation des mesures de cartes scolaires :

- Collège Rosa Parks Rennes
 - Collège Romain Rolland Pontivy
 - LP Jean Jaurès Rennes
 - LP Zola Hennebont
 - LP Coëtlogon Rennes
- Mais aussi
- Lycée Dupuy de Lôme Lorient
 - Lycée Cornouaille Quimper.

Au sujet des moyens AED, nous soulignons l'important travail de la DIVE d'harmonisation du barème à l'occasion de la centralisation académique.

Nous sommes en accord avec l'esprit des mesures proposées, **concernant l'évolution du barème** : ces évolutions apportent une meilleure prise en compte des moyens dans les établissements sensibles.

Pour autant, ces outils de gestion masquent une réalité bien différente de la réalité des établissements. Nous entendons les collègues dire que la présence d'adulte est insuffisante, notamment auprès des élèves les plus fragiles, les plus jeunes, mais aussi pour encadrer les pauses méridiennes et la nuit. De manière générale, **nous constatons que dans les collèges, le LP et les lycées les moyens manquent partout !**

Enfin, nous revenons sur **l'insuffisance des moyens de remplacements des AED** :

Les absences des AED ne sont remplacées que très partiellement. Sauf exception, les moyens attribués dans ce cas le sont sur des bases qui minorent les besoins : pas ou peu de moyens les 15 premiers jours, nombre d'heures hebdomadaires incomplètement prises en compte, quand ce n'est pas un refus partiel ou total au motif que le budget ne permet pas d'attribuer ces moyens. Les conséquences de ces non-remplacements sont multiples dans les établissements : prises en charge non réalisées, surveillances non assurées, fermeture de l'accès à certains espaces, charge de travail augmenté pour le reste de l'équipe, tensions, fatigue. Cette pratique de non-remplacement a même pour conséquences de multiplier les arrêts de travail des autres collègues à force de tension, de conflit, de fatigue...

Il est indispensable de donner aux établissements les moyens correspondant au remplacement des absences de droits [maladie, examen...]. Il faut faire évoluer ce cadre de gestion dans un contexte très tendu où les exigences à notre égard sont croissantes et s'inscriront dans le temps. À défaut, les collègues continueront à s'épuiser, avec des conséquences humaines insupportables, mais malheureusement bien réelles. Il en va là encore de l'égal accès à tous les usagers à un service public d'éducation de qualité.